



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETARE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-23

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Frais d'accueil et de déplacements dans le cadre des partenariats et jumelages présentant un intérêt local

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune est amenée, dans le cadre de ses partenariats et jumelages, à organiser des échanges avec des collectivités partenaires et à accueillir des délégations lorsque ces rencontres présentent un intérêt local ;

CONSIDÉRANT que ces échanges peuvent donner lieu à l'organisation de réceptions ou de rencontres sur le territoire communal nécessitant la prise en charge de certains frais d'accueil ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des actions de jumelage, des déplacements à l'étranger peuvent également être organisés par la commune et que des représentants d'organismes locaux peuvent être amenés à accompagner la délégation communale lorsque leur participation contribue aux actions menées et présente un intérêt local ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser les conditions dans lesquelles la commune peut prendre en charge certaines dépenses liées à ces échanges ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la prise en charge par la commune des frais liés à l'accueil de personnalités étrangères, élues ou déléguées d'organismes reçues sur le territoire de la commune de Pontault-Combault, lorsque leur venue présente un intérêt local.

DIT que cette prise en charge peut notamment concerner les frais de restauration, d'hébergement ainsi que les dépenses liées aux réceptions organisées dans le cadre de ces visites.

APPROUVE dans le cadre des déplacements organisés à l'étranger par la commune, notamment à l'occasion des actions de jumelage, la prise en charge de tout ou partie des frais de transport, d'hébergement et de restauration des représentants d'organismes locaux accompagnant la délégation communale, lorsque leur participation présente un intérêt local et contribue aux actions menées avec les collectivités partenaires.

DIT que lesdites dépenses engagées à ces titres devront présenter un caractère raisonnable et proportionné au regard de l'objet de l'accueil et du déplacement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault